

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl



LEWB

*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.*

REGLEMENT CHALLENGE

TREC

Édition 2026

Print 11/01/2026

□ Rue de la Pichelotte, 11 □ B-5340 Gesves □ 083.234.070 □ 083.218.261
□ info@lewb.be □ www.lewb.be □ www.lewb.tv □ www.facebook.com/lewb.be
BCE : 0414.528.906 □ Belfius: BE31 0682 2800 1355



SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

REGLEMENT SPECIAL « CHALLENGE TREC 2026 »	2
REGLEMENT SPECIAL « CHALLENGE TREC L.E.W.B.»	2
CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
CLASSEMENT	2
PRIX	2

REGLEMENT CHALLENGE TREC

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour entrer en ligne de compte pour la Challenge TREC L.E.W.B, les athlètes doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- ❖ Être en possession d'une licence en ordre pour la saison en cours, délivrée par la L.E.W.B. ;
- ❖ Chaque cavalier doit avoir participé, au minimum, à 3 concours TREC.
- ❖ Un classement est établi pour les épreuves T1, T2, T3, T4.
- ❖ Chaque participant doit répondre aux conditions de participation de sa catégorie comme décrit dans le règlement TREC national Article 2.3.
- ❖ Chaque cheval doit être en ordre d'immatriculation, de T1 à T2 une immatriculation gratuite ou payante et à partir du niveau T3 l'immatriculation payante est obligatoire.

Pour la saison en cours, tous les concours dont "l'autorité" est la L.E.W.B. et les concours étrangers entrent en ligne de compte pour établir le classement du Challenge TREC L.E.W.B.

Le cavalier se doit de communiquer à la commission ses résultats étrangers afin qu'ils soient comptabilisés.

CLASSEMENT

Les trois meilleurs résultats de chaque athlète sont comptabilisés pour le classement final, en cas de manque de participation, nous reprendrions alors les 2 meilleurs résultats.

Le classement final sera établi en additionnant le nombre de points obtenus sur l'ensemble de la saison.

Le calcul des points se fait selon le pourcentage obtenu par rapport au vainqueur de chaque concours, c'est-à-dire que les points du premier cavalier du classement sont égaux à 100% et que nous calculons le pourcentage de chaque autre cavalier à partir des points du vainqueur.

Exemple :

1^{er} cavalier 290pts = 100% soit 100pts au challenge

2^{ème} cavalier 229pts = 79% soit 79pts au challenge

3^{ème} cavalier 78pts = 27% soit 27pts au challenge

En cas d'élimination le cavalier n'obtient aucun point.

S'il venait à y avoir une égalité entre deux cavaliers ceux-ci ne sont pas départagés et sont classés ex-aequo.

Le classement sera tenu à jour par la Commission TREC de la L.E.W.B., qui sera compétente pour trancher tout litige. Ses décisions sont susceptibles d'être frappées d'appel auprès de la Commission Juridique de la L.E.W.B.

PRIX

Les trois premiers athlètes seront récompensés par des trophées.

Les prix seront remis à l'occasion du souper annuel qui sera organisé par la Commission TREC au début de la saison suivante.